

TFP Agent de sûreté aéroportuaire (ASA)

Qu'est-ce que le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Agent de sûreté aéroportuaire (ASA) » ?

Le [TFP](#) « Agent de sûreté aéroportuaire » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelle (RNCP), créée par [la branche professionnelle de la Prévention et Sécurité](#) reconnue par l'ensemble des entreprises ayant une activité de sûreté aéroportuaire. Le TFP Agent de sûreté aéroportuaire permet de valider les compétences professionnelles nécessaires au métier d'Agent de sûreté aéroportuaire.

Voir la fiche RNCP du [TFP « ASA »](#).

Quels sont les avantages ?

Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, elle vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de l'[ADEE](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et Sécurité.

Obligations réglementaires

Livre VI du Code de la sécurité intérieure

- ✓ Pas d'inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire
- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne
- ✓ Être en possession d'une lettre d'intention d'embauche
- ✓ Être titulaire du Titre à finalité professionnelle ASA
- ✓ Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS

Quelles sont les missions de l'Agent de sûreté aéroportuaire ?

Le titulaire du TFP « Agent de sûreté aéroportuaire » peut occuper deux emplois spécifiques selon la typologie suivie dans le cadre de la formation :

Avec la typologie T2 il peut occuper l'emploi d'agent d'exploitation de sûreté aéroportuaire et mettre en œuvre les missions suivantes :

- ✓ Accueil et régulation des flux de contrôle : passagers, bagages, expéditions de fret
- ✓ Vérifications de sûreté de la cabine et des soutes et à la surveillance des périmètres avions
- ✓ Faciliter les contrôles automatiques des bagages passagers en s'assurant de leur bonne présentation

Avec la typologie T7 et T10 il peut occuper l'emploi d'opérateur de sûreté qualifié et mettre en œuvre les missions suivantes :

- ✓ Inspection et filtrage des passagers, des personnels, des effets personnels, bagages de soute, véhicules, fret et approvisionnement de bord, biens et produits
- ✓ Examen et analyse sur écran, des formes, volumes, matières, objets, ainsi que de leur contenu, afin de détecter les objets dangereux ou interdits

Quelles sont les compétences validées par le TFP ?

L'agent de sûreté aéroportuaire doit être capable de maîtriser les blocs de compétences suivants en fonction des typologies :

| Blocs de compétences | Modalités d'évaluation |
|--|--|
| BC1 – Exercice fondamental du métier d'agent de sûreté aéroportuaire (aptitudes communes aux typologies 2, 7 et 10) | Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM) |
| BC2 – Exercer l'inspection filtrage du fret et du courrier nécessaire à l'accès aux typologies 2 et 10 | Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM) |
| BC3 – Exercer l'inspection filtrage des bagages de soute et des véhicules nécessaire à l'accès aux typologies 7 et 10 | Mises en situation professionnelle – Question à choix unique (QCU) – Question à choix multiple (QCM) |

A noter : l'ensemble des blocs doivent être acquis pour obtenir la certification

Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du TFP « Agent de sûreté aéroportuaire » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Agent d'exploitation de sûreté aéroportuaire
- ✓ Profileur (avec formation complémentaire)
- ✓ Opérateur de sûreté qualifié aéroportuaire
- ✓ Opérateur de sûreté confirmé aéroportuaire
- ✓ Coordinateur (avec formation complémentaire)
- ✓ Chef d'équipe (avec formation complémentaire)
- ✓ Superviseur (avec formation complémentaire)

Comment obtenir et financer le TFP ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation obligatoire peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un tuteur
- ✓ Un [contrat d'apprentissage](#), avec l'accompagnement d'un maître d'apprentissage

La validation des Acquis de l'Expérience [VAE](#)

La modalité d'évaluation et les règles de validation des compétences se réaliseront via un entretien réalisé avec le jury du Titre à Finalité Professionnelle à partir du livret 2 complété au préalable par le candidat.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de toutes les compétences.

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche de la Prévention et sécurité.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre le TFP « ASA » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous de l'[ADEF](#), l'organisme certificateur de la branche de la Prévention et sécurité.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider le TFP « ASA » ? Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région.](#)